

RENCONTRE AVEC ROGER CHUDEAU,  
DIRECTEUR DE L'ENCADREMENT.

Laurence COLIN

La rencontre avec M. Chudeau, directeur de l'Encadrement, a eu lieu le mercredi 11 février, et portait sur l'évaluation des personnels de direction. La volonté du ministère n'est pas de revenir sur la procédure telle qu'elle existe actuellement : une lettre de mission dont les objectifs sont fixés par le Recteur, et dont on vérifie l'atteinte à l'issue d'une période généralement de trois ans. Le directeur de l'Encadrement convient néanmoins que les choses se compliquent lors des opérations de mutation, ce qui donne aux personnels de direction une impression d'évaluation permanente et parfois décalée.

Il souhaite donc que les différents partenaires réfléchissent à des pistes d'amélioration de ces opérations et communiquent des éléments du rapport de l'inspection générale sur l'évaluation des personnels de direction cependant sans les recommandations.

Philippe Guittet regrette que les éléments du rapport ne nous aient pas été transmis auparavant, et que les recommandations de ce rapport ne le soient toujours pas ! Il fait remarquer que l'évaluation réelle qui se déroule lors des opérations de mutation n'est toujours pas basée sur la lettre de mission, et qu'elle n'est pas systématiquement contradictoire. Le directeur de l'Encadrement évoque ensuite l'évaluation des adjoints, à laquelle selon lui, le chef d'établissement pourrait participer. Il évoque aussi la possibilité d'en modifier les items, afin qu'ils soient évalués selon des critères particuliers. Si le SNPDEN est toujours ouvert à des propositions qui amélioreraient le dispositif, Philippe Guittet insiste sur l'unicité de notre corps et sur le fait que le règlement d'un problème ponctuel ne doit pas être prétexte à un traitement qui discrimine les adjoints.

Le directeur de l'encadrement évoque les questions qui seront à traiter selon un agenda. Il souhaite commencer par la question de la modulation du régime indemnitaire des personnels, qui selon lui donnera encore plus de sens à l'évaluation et à la cotation des postes. Il souhaiterait pouvoir distinguer dans l'évaluation la manière de servir de ce qui renvoie à l'évolution de carrière et au pronostic

quant à la possibilité de gérer un établissement plus complexe ou d'un autre type, et envisage que cela puisse être fait avec des documents différents.

Le SNPDEN rappelle que les talents à découvrir sont chez les adjoints, et qu'il ne s'agit pas juste d'opérations annuelles. Le quota des items garantit une certaine égalité sur le territoire. Des propositions de procédures, documents et calendrier seront faites sur ces principes par la direction de l'Encadrement.

Il évoque ensuite la mobilité obligatoire, devenue selon lui « *utilitariste car géographiquement réduite* ». Le SNPDEN souligne que la mobilité, même réduite géographiquement, est une vraie mobilité

Le directeur propose lors des futures rencontres entre mars et juin, d'étudier les points suivants :

- le régime indemnitaire dans l'évolution de la Fonction publique et la PFR (Prime de fonctions et de résultats),
- la question de l'accès à l'échelle B,
- la déconcentration de certaines opérations,
- la formation initiale et continuée.

Le SNPDEN rappelle qu'il a toujours envisagé les évolutions de la rémunération comme une composante de la réflexion sur le métier. Il rappelle que la prise en compte de l'écart de rémunération entre le vivier de recrutement et les personnels de direction est indispensable et la nécessité d'un conventionnement lors de missions particulières afin, notamment, de payer certains personnels. En conclusion, le SNPDEN se déclare prêt à discuter et rappelle ses positions sur l'évolution des carrières des personnels de direction.

Pour les chefs et les adjoints, il s'agit d'obtenir :

- l'accès à un indice sommital au B3 et la disparition de la 2<sup>e</sup> classe,
- une progression générale des BI liées aux EPLE,
- un alignement de l'IRD sur l'ISS,
- une amélioration des pourcentages des classements des EPLE,
- une amélioration des ratios de promotions en 1<sup>re</sup> comme en hors classe.

CLASSEMENT  
DES ÉTABLISSEMENTS

Philippe VINCENT

En réponse à la demande du SNPDEN, Philippe GUITTET et Philippe VINCENT ont été reçus le mercredi 18 mars par Jean-Louis NEMBRINI, directeur de la DGESCO, sur la question de l'organisation des opérations préparatoires au classement 2010/2013 des EPLE.

Nous avons fait part de notre surprise devant les modalités actuellement retenues par la centrale pour gérer ce dossier et redit notre volonté de voir reprises les procédures habituelles, procédures pour lesquelles des engagements fermes avaient été pris.

Le directeur de la DGESCO nous a fait savoir qu'il considérait qu'il y avait là un « *malentendu* » et qu'il souhaitait bien travailler avec nous sur ce dossier. Il a réaffirmé sa volonté de voir conservé au classement un caractère national.

Ces mises au point étant faites, et compte tenu de l'état d'avancement du processus, les décisions suivantes ont été arrêtées :

1. Le SNPDEN recevra l'ensemble du projet national de classement et les documents académiques annexés dès le 19 mars.
2. Après analyse, le secrétaire national Carrière transmettra une note technique aux SA dès le 23 mars.
3. Les sections académiques du SNPDEN disposeront de la semaine 13 (23 au 28 mars) pour préparer ou reprendre le travail sur ces bases.
4. Des groupes de travail spécifiques associant les représentants du SNPDEN se tiendront (si nécessaire une 2<sup>e</sup> fois) avec les autorités rectorales du 30 mars au 4 avril.
5. Les rectorats feront remonter les propositions académiques au ministère pour le 6 avril. Les SA feront remonter à Philippe VINCENT un bilan du travail accompli avec les décisions actées localement. Seront signalées en particulier les situations restant à régler ou faisant désaccord.
6. La DGESCO fera parvenir au SNPDEN la synthèse nationale et le préprojet de classement national pour le 18 mai.
7. Un groupe de travail national, associant la DGESCO et les organisations représentatives des personnels de direction, se tiendra le 26 mai afin de procéder aux derniers ajustements avant remontée au ministre pour décision.

*Nous prenons donc acte de la volonté de la direction de revenir à des modalités de gestion plus respectueuses d'un bon dialogue social et considérons que les décisions prises sont de nature à permettre une gestion correcte de ce dossier en donnant, en particulier au SNPDEN, les moyens de participer pleinement et efficacement aux opérations préparatoires.*

*Les SA pourront prendre contact avec Philippe VINCENT (philippe.vincent@ac-rennes.fr) pour toute question relative à ce dossier.*